

négociations permettrait d'atteindre ces objectifs et aiderait les pays en développement à mieux intégrer l'économie mondiale et à tirer parti d'une croissance économique plus soutenue.

Dans les autres domaines, le Canada souhaite conclure des négociations sur l'adoption d'un système multilatéral de notification et d'enregistrement des indications géographiques qui serait volontaire, efficace, simple, susceptible d'être mis en place à faible coût, limité aux vins et spiritueux, et que tous les membres de l'OMC pourraient mettre en œuvre sans trop de peine s'ils le souhaitent. En matière de règlement des différends, le Canada est favorable à une plus grande transparence des procédures de règlement des différends, à la protection de l'information confidentielle et au système de liste de groupes spéciaux. Le Canada souhaite également que les membres de l'OMC parviennent à un accord sur un certain nombre d'autres questions, notamment le déroulement des procédures de mise en conformité, le renvoi des questions en litige de l'Organe d'appel à des groupes spéciaux et l'élargissement des droits des membres qui agissent à titre de tierce partie dans le règlement des différends.

Au chapitre du commerce et de l'environnement, le Canada souhaite que les États membres parviennent rapidement à un accord sur la définition des biens environnementaux de façon à ce que l'élimination des droits de douane sur ces biens puisse être discutée à l'occasion des négociations sur l'accès aux marchés pour les produits non agricoles. Quant au système d'observation des négociations, le Canada se prononce pour l'abandon du système actuel d'invitations lancées au cas par cas et pour la création d'un groupe cadre officiel formé des secrétariats des accords environnementaux multilatéraux et d'autres organisations internationales pertinentes. Le Canada souhaite également que le Comité du commerce et de l'environnement de l'OMC se penche sur les questions de l'étiquetage volontaire à des fins environnementales.

La prise en compte des besoins des pays en développement et la promotion du développement durable dans le cadre de ces négociations sont au centre des objectifs du Canada pour le Programme de Doha pour le développement. Par conséquent, nous appuyons le principe du traitement spécial et différencié efficace. Nous sommes également favorables à la prestation d'aide technique et au renforcement des compétences commerciales, à l'amélioration de la cohérence des institutions et des politiques de l'OMC, de la Banque mondiale, du Fonds

monétaire international et d'autres institutions d'envergure internationale, afin que les pays en développement gèrent efficacement leur transition et deviennent des acteurs à part entière de l'économie mondiale.

Dans l'exercice de sa politique commerciale, le gouvernement du Canada poursuivra son programme de sensibilisation et de consultations afin que les Canadiens saisissent bien et appuient les enjeux des négociations de l'OMC, et que les objectifs et priorités de ces négociations reflètent leurs valeurs et leurs objectifs. Dans cet esprit, le gouvernement fournit de l'information sur les questions de politique commerciale et invite les Canadiens à lui faire part de leurs observations sur leurs priorités et objectifs de négociations par l'intermédiaire de son site Web Négociations et accords commerciaux ([www.dfait-maeci.gc.ca/tma-nac](http://www.dfait-maeci.gc.ca/tma-nac)).

### **La Conférence ministérielle de Cancun et l'état des négociations**

Au mois de septembre 2003, les 146 membres de l'OMC se sont réunis à Cancun pour effectuer un examen de mi-parcours du Programme de Doha pour le développement et pour arrêter des décisions visant à faire avancer les négociations.

Les ministres ont signé l'accord du mois d'août sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce et à la santé publique qui permet l'expédition de médicaments génériques à faible coût aux pays pauvres afin de s'attaquer aux problèmes de santé publique. Ils ont également salué l'accession de deux nouveaux membres, le Cambodge et le Népal, premiers des pays les moins développés à rejoindre les rangs de l'OMC depuis sa création en 1995.

Toutefois, en dépit des progrès réalisés dans certains domaines de négociations, l'ambiance de la Conférence ne s'est pas prêtée à l'atteinte d'un consensus. Ce sont les écarts considérables dans le niveau d'ambition recherché par différents membres qui expliquent le mieux la mésentente de Cancun. D'autres facteurs expliquent l'incapacité des membres à convenir de l'orientation à donner au cycle de négociations : les divergences d'opinion sur la réforme du commerce agricole, les divisions sur l'élaboration de nouvelles règles sur les « questions de Singapour » (investissement, concurrence, facilitation des échanges et transparence des marchés publics), l'accueil tiède qu'a reçu l'initiative sur le coton et l'incertitude entourant